

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/9-C/3
7 septembre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET
DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE
DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER
JANVIER ET LE 30 JUIN 2000—
TERRITOIRE PALESTINIEN (BANDE DE GAZA ET
RIVE OCCIDENTALE) 6214.00

Appui aux indigents

Nombre de bénéficiaires	104 000
Femmes:	54 000
Hommes:	50 000

Durée du projet	Douze mois (1er mai 2000–30 avril 2001)
-----------------	--

Coût (dollars E.-U.)

Coût des produits alimentaires pour le PAM	2 726 020
---	-----------

Coût total pour le PAM	4 752 325
------------------------	-----------

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM
(http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Attaché de liaison principal, Région M. P. Turnbull tel.: 066513-2800
Moyen-Orient et Afrique du Nord (OMN):

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. Le Territoire palestinien (Bande de Gaza et Rive occidentale) est assimilé par les Nations Unies aux pays les moins avancés (PMA). Environ un quart de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. La crise économique prolongée pénalise en particulier les groupes les plus vulnérables: les ménages dirigés par des femmes, les invalides, les personnes âgées et celles qui vivent en institutions. Ces groupes sont en situation d'insécurité alimentaire parce qu'ils disposent d'un pouvoir d'achat faible et de mécanismes de survies réduits. Une population nombreuse vit dans la pauvreté et dans l'insécurité alimentaire dans le Territoire palestinien, et a besoin d'aide; elle peut être identifiée par l'intermédiaire du Ministère des affaires sociales. Ce dernier a une structure qui lui permet d'atteindre les plus pauvres, mais n'a pas les ressources suffisantes pour assurer la sécurité alimentaire de ces groupes. La plupart des institutions pour les groupes désavantagés sont gérées par des ONG mais leurs financements ont fortement diminué. Un soutien extérieur est nécessaire dans la période de transition. L'aide alimentaire du PAM a déjà fait preuve de son efficacité à maintenir la sécurité alimentaire des plus pauvres dans le Territoire.
2. L'objectif de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) est de garantir les besoins essentiels d'aide humanitaire pour le soutien des indigents dans le Territoire palestinien, qui sont incapables de subsister dans l'instabilité économique et politique qui règne actuellement. Les composantes clés de l'IPSR sont les suivantes: distributions de vivres ciblées aux indigents dans la Bande de Gaza et Rive occidentale (100 000 personnes) effectuées par le Ministère des affaires sociales de l'Autorité palestinienne; et distributions de vivres par le biais de certaines institutions gérées par les ONG pour les handicapés, orphelins ou enfants abandonnés (4 000 personnes). Parmi les 104 000 personnes ciblées, on compte environ 52 pour cent de femmes et 48 pour cent d'hommes.
3. Le PAM sera chargé du transport et de la livraison des denrées alimentaires jusqu'aux centres de distribution du Ministère des affaires sociales et aux institutions gérées par les ONG. Le Territoire palestinien, étant assimilé aux pays les moins avancés, a droit à la subvention complète des frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM).
4. Le maintien de l'aide du PAM aux indigents était inscrit dans le schéma de stratégie qui a été entériné par le Conseil d'administration en 1999. Le Coordonateur spécial des Nations Unies dans les Territoires occupés fournit des orientations générales et facilite la coordination entre les programmes des Nations Unies dans le Territoire palestinien.

